

## Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers

Yaoundé, le 02 mars 2022

## LE SECRETAIRE EXECUTIF

A

Madame la Vice Premier Ministre, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable de République Démocratique du Congo Kinshasa

Objet: Votre demande d'informations.

Excellence Madame le Vice Premier Ministre,

Je voudrai vous rassurer que ni mon prédécesseur, ni moi-même n'avons pas été associés à tout ce qui a été évoqué par le Coordonnateur National COMIFAC sortant, Monsieur Luc ATUNDU concernant l'accord de siège de la COMIFAC-RDC.

Ainsi, le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) n'a pas donné autorisation à ce dernier pour signer un quelconque document par rapport à l'accord de siège COMIFAC-RDC. S'il estime avoir obtenu l'aval du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, Monsieur Luc ATUNDU doit fournir les preuves matérielles.

Pour rappel, en date du **27 novembre 2020**, par courrier référencé N°0202/SE/11/020/nmr, en réponse au courrier du **17 novembre 2020 Réf : CNC-RDC/ALM/01233/11/2020**, mon prédécesseur Monsieur Raymond NDOMBA NGOYE lui avait adressé une correspondance sur la démarche à respecter avant d'arriver à la signature d'un tel Accord.

Cet accord n'a jamais été transmis officiellement au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Vous pouvez vérifier dans les archives du Ministère de l'Environnement de la République Démocratique du Congo.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer **Excellence Madame la Vice-Premier Ministre**, les assurances de ma très haute considération.

## Pièces jointes:

- Lettre du SE COMIFAC à Monsieur Luc ATUNDU du 27 Novembre 2020 ;

Lettre de Monsieur Luc ATUNDU au SE COMIFAC du 17 Novembre 2020.

Mervé Martial MAÏDOU, PhD

Cc : Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC - ATCR